



FONDS DE SECOURS MALADIE-ACCIDENT

Tél. : 514 842-9463 • Fax : 514 842-3683 • Web : sfmm429.qc.ca • Courriel : fsma@sfmm429.qc.ca

RAPPEL

À tous les membres du FSMA

**Remboursement de vos factures de médicaments,
de soins dentaires, de soins professionnels, etc.**

IL EST PLUS QUE TEMPS D'Y VOIR !

Considérant que le dernier exercice financier a pris fin le 31 décembre 2020, vous devez achever toutes vos factures au plus tard le 28 février prochain si vous voulez obtenir le remboursement des frais encourus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est important de noter que nous devons avoir reçu toutes vos factures **AVANT le 1^{er} MARS 2021**.

En ce moment de l'année où le nombre de réclamations à traiter est plus important, notre délai de traitement peut augmenter et retarder l'arrivée de votre chèque. Si tel était le cas, ne vous inquiétez surtout pas.

La preuve scolaire

Vous faites des réclamations pour vos enfants à charge âgés de 18 à 25 ans ? Conformément aux règlements et protections du FSMA, il vous faut obligatoirement fournir une preuve scolaire qui atteste que votre enfant fréquente à temps complet, à titre d'étudiant(e) inscrit(e), un établissement d'enseignement, une copie du relevé de notes des sessions d'hiver 2020 et d'automne 2020.

Toutefois, assurez-vous que la preuve scolaire fournie correspond à la période pour laquelle vous effectuez une réclamation.

Besoin de renseignements supplémentaires ?

Pour le FSMA, cette période de pandémie est l'occasion de moderniser ses façons de faire. Après la possibilité de produire sa demande de remboursement en ligne depuis décembre dernier (à l'adresse depotreclamation@sfmm429.qc.ca) un accusé de réception est maintenant envoyé par courriel. En indiquant votre numéro de certificat inscrit sur votre carte FSMA-ESC, vous contribuerez grandement à maintenir l'efficacité de nos services à la clientèle.

Nouvel onglet dans le site Web

Il est aussi possible de savoir la date de traitement des demandes de remboursement des réclamations. Un onglet Délai de traitement des réclamations a été ajouté dans la section FSMA du site Web du Syndicat. Pour y accéder, se rendre à la page d'accueil du site Web sfmm429.qc.ca, Onglet FSMA, section **Délai de traitement des réclamations**. En règle générale, la mise à jour de cet onglet se fait chaque semaine. Pour toutes questions, pour une demande d'adhésion ou pour un message autre que l'envoi des réclamations, l'adresse est toujours fsma@sfmm429.qc.ca.

Gilles Maheu,
Trésorier-archiviste